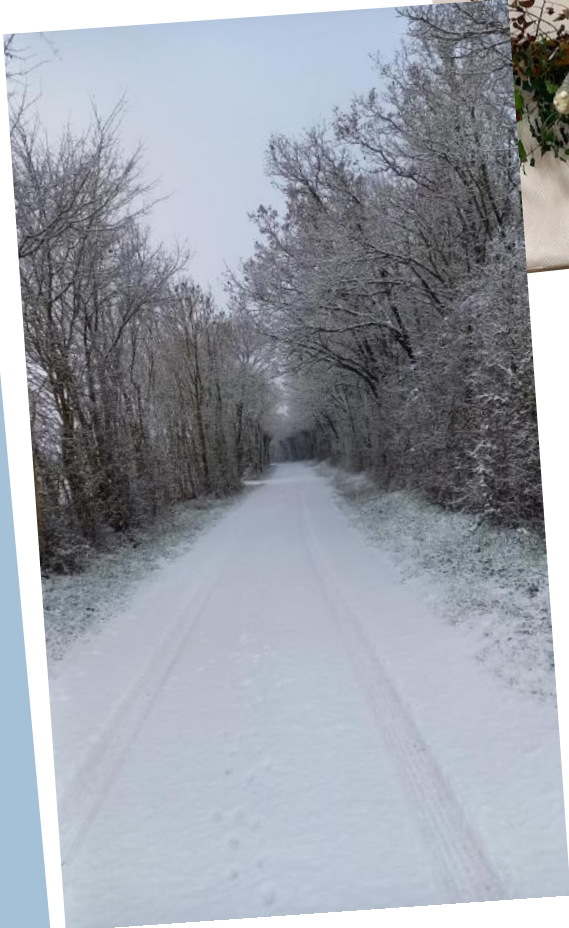


LE VILLEMANOIS

Février 2025 à Janvier 2026



SOMMAIRE	PAGE
Informations pratiques	3
Le mot du Maire/ Word from the Mayor	4
Décisions communales	5 - 6
Élections municipales 2026	7
Pass'sport et loisirs	8
Budget 2025	9
Tarifs concession cimetière et location salle des fêtes – Subventions versées – Taux impôts locaux	10
Recensement citoyen – État-civil - INTRAMUROS	11
Comité des fêtes	12
École Couture d'Argenson	13
Inscriptions périscolaires et extrascolaires	14
Des tracteurs rétros	15
Travaux rénovation énergétique salle des fêtes	16
Communauté de Communes – informations diverses sur le tri des déchets	17 à 22
Carte d'accès à la déchetterie	23
SIEDS : calendrier solaire et heures creuses	24 - 25
AIPM	26
Terra aventura	27
UDAF	28
Numéros utiles Communauté de Communes	29
DICRIM à conserver	30-32

INFORMATIONS PRATIQUES

● Déchetterie de Chef-Boutonne :

Depuis le 1^{er} janvier 2026, du lundi au samedi (*hors période estivale*) : 9h à 12h et de 14h à 17h
Du 15 juin au 31 août (*période estivale*) : 7h à 13h

● Appels d'urgence :

- . SAMU 15
- ▶ Pompiers 18
- ▶ Police 17

● Cabinets médicaux :

- ▶ **Couture d'Argenson** : PLATONA Adela : 05.49.07.87.77
- ▶ **Chef-Boutonne** : BOINOT-MEUNIER Mathilde, GAUTIER Katia, THOMAS Éloïse, HORACK Antony, BLANCHARD Florent 3 place Mérovée (Pôle Santé) : 05.49.29.80.16
CARON Jacques 18 rue des Mimosas : 05.49.29.80.47

● Pharmacies :

- ▶ **Couture d'Argenson** : DELUGRE Stéphane – 17 rue Sante : 05.49.07.81.83
- ▶ **Chef-Boutonne** : BOUYER Philippe (à côté de U Express) – 15 place Cail : 05.49.29.80.21
DUBREUIL Céline (à côté de la Maison de la Presse) 24 place Cail : 05.49.29.80.18
- **Néré** : LUCQUIAUD Virginie – 19 rue Saintonges : 05.46.33.00.18

● Infirmières :

- ▶ **Couture d'Argenson** : CHETANEAU Julie (06.73.45.59.24) MARTIN Corinne (05.49.07.81.40)
- ▶ **Chef-Boutonne** : JUGIEAU Susie, BOURDEAU Sarah, DUBUS Caroline, MANZ Christine
BRUMELOT Virginie, MOUNIER Marguerite, MÉZOUARI Marina
32 rue du Pont Supérieur - 05.49.29.85.66
GIBAUD Nathalie, MOREAU Valérie, MICHELET Sylviane, MEUNIER Élodie,
LELONG Tatiana, PROUST Myriam
3 Espace Mérovée (Pôle Santé) - 05.49.29.70.37
GUIGNARD Véronique, PARIS Eliane – 7 rue la Fontaine : 05.49.29.85.66

MAIRIE DE VILLEMMAIN

18 rue de la Mairie

79110 VILLEMMAIN

☎ : 05.49.07.88.01

mairie-villemain@paysmellois.org

**Horaire d'ouverture du
secrétariat**

Mercredi

9 h à 12 h

13 h 30 à 17 h 30

LE MOT DU MAIRE

En ce début d'année 2026, je vous présente au nom du conseil municipal mes meilleurs vœux de santé et de réussite. C'est également le moment, pour moi, de remercier les conseillers municipaux pour leur collaboration durant ce mandat qui s'achève ainsi que les employés municipaux.

Je félicite également les membres du Comité des fêtes pour leur dynamisme et leur implication dans l'organisation des diverses fêtes communales.

Enfin, je vous rappelle que les élections municipales auront lieu en mars prochain. Les règles électorales ayant changées, vous trouverez des informations dans ce bulletin.

WORD FROM THE MAYOR

At the beginning of 2026, I would like to present from the conseil municipal my best wishes for everyone's health and well being. It is also the moment for me to thank the members of the conseil municipal for their collaboration during their period of office for what they have achieved and also that of the municipal employees.

I congratulate equally the members of the committee des fêtes for their dynamics and their ability to organise various communal activities.

Lastly, I would like to remind you of the municipal elections which will be held next March, the electoral rules have changed, you will find this information in this bulletin.

DÉCISIONS COMMUNALES

☛ Restauration énergétique de la salle des fêtes

Total **dépenses** : **83 942 € HT** soit 96 655 € TTC

Total **recettes** : **51 815 €** réparties comme suit :

État (DETR) : 15 370 €

Fonds vert : 14 600 €

SIEDS : 21 845 €

Soit un **reste à charge de 32 127 €**.

☛ Travaux de voirie

➤ Réalisation d'une route en grave émulsion puis un gravillonnage sur 330 ml : 1511,80 € TTC. Matériaux : 12 204 € TTC.

☐ Reprise en GNT 0/20 sur 300 ml + sablage chemin en CANA 0/4 sur 1500 ml : 1 008,10 € TTC. Matériaux : 4 788 € TTC

➤ Débernage sur 1 000ml. Mise en place GNT 0/20 + sablage CANA 0/4 sur 1 000 ml : 2 525,20 € TTC. Matériaux : 10 124 € TTC.

➤ Réfection de voirie route de Paizay Naudouin : 1 453,50 € TTC. Matériaux : 5 084,50 € TTC.

➤ Réalisation d'une grave émulsion puis un gravillonnage bicouche sur 330 ml : 2 115,60 € TTC. Matériaux : 15 160,50 € TTC.

TOTAL droit de tirage = 8 614,20 € TTC pour 8 218 € à l'année.

TOTAL matériaux = 47 361 € TTC.

Total global : 55 975,20 € TTC.

☛ Validation du devis d'aménagement de la cour de la mairie/salle des fêtes

Travaux par le SIVU Voirie de la Boutonne : 11 480,20 € HT (pas de TVA).

Matériaux : 32 932,77 € HT soit 39 519,32 TTC

Soit un total de 44 412,97 € HT soit 50 999,52 TTC.

DÉCISIONS COMMUNALES

- ☛ **Reliure des registres d'état-civil 2013 à 2022** pour un montant de **130 € HT** soit **170,40 € TTC**.
- ☛ **Demande de subvention pour l'aménagement de la cour de la mairie/salle des fêtes** auprès du Département des Deux-Sèvres : montant alloué **17 768,65 €**.
- ☛ **Création d'un poste d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps plein**.
- ☛ **PLUi** : avis favorable sur les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement qui les concernent directement.
- ☛ **Validation du DICRIM** (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) et **élaboration du Plan Communal de Sauvegarde** (PCS).
- ☛ **Achat armoire anti-feu** : **1 835,83 € HT** soit **2 203 € TTC**.
- ☛ **Achat défibrillateur** : **1 817 € HT** soit **2 180 € TTC**
- ☛ **SÉOLIS** : renouvellement du contrat de maintenance de l'éclairage public pour la période 2026 à 2029 à raison de **1 039, € HT** par an.
- ☛ **Remplacement du grillage de la cour de la mairie/salle des fêtes**

Adresse du site internet communal

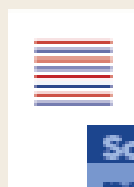
<https://www.villemain79.fr>

ÉLECSTIONS MUNICIPALES 2026

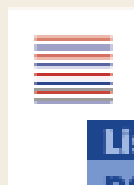
Dates des prochaines élections : DIMANCHES 15 et 22 MARS 2026



Le mode de scrutin change



Le scrutin est désormais un scrutin de **liste paritaire** (alternance femme/homme). Vous pourrez seulement voter en faveur d'une liste. Il n'est plus possible de voter pour des candidats qui se présentent individuellement.



Les listes peuvent comporter au maximum **deux candidats de moins** que l'effectif légal du conseil municipal.



Il n'est plus possible d'ajouter, de rayer des noms ou de modifier l'ordre de la liste sur le bulletin de vote. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier.

Les bulletins de vote obéissent à de nouvelles règles de présentation et de nullité.

Si vous ajoutez ou rayez un ou plusieurs noms ou que vous modifiez l'ordre de la liste, votre bulletin de vote ne sera pas valable.

Pour en savoir plus



Ce qui ne change pas

Il n'est pas obligatoire de présenter une pièce d'identité au moment du vote.

Vous n'élierez pas de conseillers communautaires. Ils sont choisis parmi les conseillers municipaux de votre commune dans l'ordre du tableau du conseil municipal. Celui-ci classera en tête le maire, les adjoints, puis le reste des conseillers municipaux.

Renouvellement de l'action Piscine et Cinéma ainsi que Pass'sport et Loisirs selon conditions déterminées par le Conseil municipal. N'hésitez pas à vous rapprocher du secrétariat de mairie afin de les obtenir.

Piscine et Cinéma

Coût pour la famille : entrées gratuites.

Âge des enfants concernés par l'action : enfants de 0 à 16 ans inclus.

De plus, pour les 0 à 10 ans, une carte sera délivrée à un parent qui accompagne l'enfant.

Pass'Sport et Loisirs

Pass'sport Loisirs permet de bénéficier d'une réduction sur le prix de l'inscription à une activité sportive ou culturelle ou d'un abonnement Ecole des Loisirs par enfant.

Montant de l'aide accordée par enfant (dans la limite de la dépense réelle) : Aide de 30 €



BUDGET 2025

DÉPENSE DE FONCTIONNEMENT

Vue d'ensemble par chapitre

Chapitre	Prévu	Réalisé	%
023 - Virement à la section	95 000,00	0,00	0,00
60 - Achats et variation des stocks	28 050,00	11 324,01	40,37
61 - Services extérieurs	111 675,00	9 400,82	8,42
62 - Autres services extérieurs	16 939,00	7 706,65	45,50
63 - Impôts, taxes et versements	820,00	517,13	63,06
64 - Charges de personnel	90 200,00	62 522,82	69,32
65 - Autres charges de gestion	99 465,00	88 275,76	88,75
73 - Impôts et taxes	4 942,00	4 942,00	100,00
TOTAL	447 091,00	184 689,19	41,31

RECETTE DE FONCTIONNEMENT

Vue d'ensemble par chapitre

Chapitre	Prévu	Réalisé	%
002 - Résultat de fonctionnement	252 733,12	0,00	0,00
60 - Achats et variation des stocks	0,00	439,09	0,00
64 - Charges de personnel	439,00	634,00	144,42
70 - Prod. services, domaine, ventes	1 200,00	3 868,05	322,34
73 - Impôts et taxes	18 000,00	25 216,12	140,09
74 - Dotations et participations	68 970,00	50 117,62	72,67
75 - Autres produits de gestion	11 034,88	11 676,93	105,82
76 - Produits financiers	0,00	4,59	0,00
731 - Fiscalité locale	94 714,00	86 995,00	91,85
TOTAL	447 091,00	178 951,40	40,03

DÉPENSE D'INVESTISSEMENT

Vue d'ensemble par opération

Chapitre	Prévu	Réalisé	%
0 - Hors équipement			
21 - Immobilisations corporelles	188 663,60	108 814,36	57,68
TOTAL	188 663,60	108 814,36	57,68

RECETTE D'INVESTISSEMENT

Vue d'ensemble par opération

Chapitre	Prévu	Réalisé	%
001 - Solde d'exécution section	39 069,60	0,00	0,00
021 - Virement de la section de	95 000,00	0,00	0,00
0 - Hors équipement			
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 779,00	2 779,57	100,02
13 - Subventions d'investissement	51 815,00	69 695,46	134,51
TOTAL	188 663,60	72 475,03	38,41

TARIFS LOCATION SALLE DES FÊTES

	PERSONNES DE LA COMMUNE	PERSONNES HORS COMMUNE
La journée	70 €	100 €
Vin d'honneur (vaisselle comprise)	40 €	60 €
La vaisselle	30 €	30 €
Un enterrement (vaisselle comprise)	0 €	40 €
Forfait chauffage du 01/11/N au 31/03/N+1	40 €	
CAUTION	200 €	

TARIF CONCESSION CIMETIÈRE

Cinquantenaire (50 ans) : 63 € l'emplacement de 2m2

Cavurne et Columbarium : 450 € la place

Plus de vente de concession perpétuelle

SUBVENTIONS ATTRIBUÉES

ASSOCIATION	MONTANT 2025
ACCA	150
APE Couture d'Argenson	200
ADMR	100
Hôpital de Ruffec Urgences Ruffec	50
Croix rouge	50
Resto du cœur	50
Hôpital pour enfants	50
Comité des fêtes de Villemain	150
FNAM Chef-Boutonne	100
Réserve pour demande exceptionnelle	200
TOTAL	1 100 €

→ Taxes foncières sur les propriétés bâties : 28,70 %.

→ Taxes foncières sur les propriétés non bâties : 38,23 %.

→ Taxe d'habitation RS : 7,95 %

RECENSEMENT CITOYEN - ÉTAT CIVIL INTRAMUROS



INTRAMUROS

La commune s'est dotée de cette application d'informations pour les habitants et d'un site internet.

N'hésitez pas à la télécharger sur vos téléphones via



ou



Vous pourrez également nous signaler tout incident sur la voie publique.

Bientôt 16 ans ?

Il est temps de se faire recenser !

Où ?

Tu dois te rendre à la Mairie de ton lieu de résidence

Avec ta carte nationale d'identité ou ton passeport, ton livret de famille et un justificatif de domicile

Comment ?

À l'issue de ton recensement, tu seras convoqué pour effectuer ta JDC

Pourquoi ?



À l'issue de ta JDC, un certificat de participation te sera délivré. Il te sera utile pour t'inscrire à des examens (BEP, CAP, baccalauréat...) et concours (grandes écoles, entrées dans la fonction publique...)

Il est également exigé pour passer le permis de conduire

- Il est nécessaire de te faire recenser même dans le cas du SNU
- Tu as 3 mois pour te faire recenser auprès de ta Mairie dès 16 ans, afin de respecter le délai légal

ÉTAT CIVIL 2025



1 naissance
0 mariage
0 Pacs
1 décès

COMITÉ DES FÊTES

Le comité des fêtes de Villemain continue d'organiser des repas dont les bénéfices sont destinés au TELETHON. Cette année nous avons versé la somme de 590 euros à cette association.

Pour l'année 2026 , il y aura les 3 repas habituels, repas dansant début mars, repas fruits de mer en octobre et repas Téléthon début décembre.

Nous organisons également deux repas type "entre voisins" en avril et septembre pour se retrouver ensemble et profiter de la journée.

Venez nombreux!

Le comité des fêtes.



ÉCOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE DE COUTURE

L'école de Couture d'Argenson fait partie du Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.) Aubigné, Couture-d'Argenson, Loubillé et Villemain.

Classe TPS-PS-MS : 18 élèves

Classe GS-CP : 16 élèves

Classe CE1-CE2 : 13 élèves

Classe CM1-CM2 : 19 élèves

Soit un total de 66 élèves



L'école dispose d'une cantine scolaire ainsi que d'une garderie ouverte à partir de 7h30 le matin et jusqu'à 18h30 le soir.

La direction de l'école de Couture-d'Argenson est assurée par Mme Hélène FORTIN.

École primaire et maternelle

19 rue de la Santé

79110 COUTURE-D-ARGENSON

tél. 05 49 07 87 28

Email : ce.0790309G@ac-poitiers.fr



INSCRIPTION

PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

Garderie périscolaire
matin et soir

Restauration
scolaire

Temps d'Activités
Périscolaires

Accueil de loisirs

Activités jeunesse

**UNE DIFFICULTÉ,
UN RENSEIGNEMENT ?**
Vos services de proximité

Direction éducation

Du lundi au vendredi
De 9h à 12h et de 14h à 17h
(fermé mardi matin et jeudi matin)
2 rue des fusains - 79500 Melle
Tél. 05 49 27 56 84
education@melloisenpoitou.fr

France services

(aide à la démarche en ligne)

Celles-sur-Belle : 05 49 08 18 87
Chef-Boutonne : 05 49 29 28 03
La Mothe Saint-Héray :
05 49 10 95 23
Lezay : 05 49 07 33 81
Sauzé-Vaussais : 05 49 07 75 22



Vous venez d'arriver sur le territoire ?

Rendez-vous en ligne sur :

<https://www.espace-citoyens.net/espacefamilles-melloisenpoitou>



Espace familles



Suivez les 3 étapes :

1

Espace personnel : connexion ou création

Connectez-vous ou créez votre espace personnel

2

Pré-inscription : dossier administratif

Complétez un dossier administratif par enfant

→ Joindre les pièces obligatoires (attestation de responsabilité civile individuelle 2025/2026 et photocopie du carnet de vaccination)

3

Inscription aux services périscolaires

Après validation du dossier administratif par les services, reconnectez-vous et inscrivez votre enfant aux services souhaités

Dossier complet avec pièces obligatoires = aucune facturation majorée



www.melloisenpoitou.fr



Communauté de communes Mellois en Poitou

Conçu par la communauté de communes Mellois en Poitou. Ne pas jeter sur la voie publique.

Des tracteurs rétros font halte à Villemain

L'Association Tracteur rétro du Nord Charente a organisé une randonnée touristique de printemps en tracteurs anciens qui partait de Saint-Fraigne en Charente pour rejoindre Ensigné en Deux-Sèvres. Ils ont fait une courte pause à Échornigné le lundi 09 juin 2025.



Et n'oublions pas non plus le passage des coureurs du Tour Poitou Charente édition 2025 !!!!



Travaux rénovation énergétique de la salle des fêtes



Tri des déchets Adoptons les bons gestes !!



Sans sac et en vrac, c'est dans le bac !

Lorsqu'ils sont emboîtés ou imbriqués les uns dans les autres, les emballages ne peuvent pas être séparés par matériaux au centre de tri et ne sont donc pas recyclés. Ces erreurs ont généré 40 000 € de dépenses supplémentaires en 2024.

Plus d'infos :



www.melloisenpoitou.fr

Direction de la prévention et gestion des déchets
preventiongestiondechets@melloisenpoitou.fr • 05 49 27 56 79

2025 Papier à jeter dans la colonne bleue



Dans le bac jaune, uniquement des emballages ménagers



Dans le bac noir



En déchèterie



Au point d'apport volontaire

Au centre de tri, seuls les emballages sont acceptés. Tout autre déchet déposé dans le bac jaune (jouets, textiles, sacs poubelles, etc.) est considéré comme une erreur de tri. En 2024, ces erreurs ont coûté 85 000 € de dépenses supplémentaires.



Tri des déchets Adoptons les bons gestes !!

Non-respect des consignes de tri = danger et conséquences financières



Les emballages collectés dans les bacs à couvercle jaunes sont acheminés au centre de tri (Unitri), où ils sont séparés par matière. Une fois acheminés au centre de tri, les emballages en sacs opaques et les déchets qui ne sont pas des emballages sont écartés de la chaîne de tri et à nouveau transportés, vers l'usine TVME du SMITED. Ces transports et traitements inutiles entraînent des coûts qui n'auraient pas existé si les consignes de tri avaient été respectées.

En 2024, ce sont 862 tonnes de déchets qui sont refusés au centre de tri. Ces déchets non-conformes sont appelés « refus de tri » et sont réorientés vers la filière appropriée. Depuis 2021, le refus de tri a augmenté de 10,7 % et représente 41.55 % des déchets triés en 2024, soit 18.33 kg/habitant.

Les refus de tri les plus importants sont les indésirables (déchets qui ne sont pas des emballages), et les emballages imbriqués. En effet, lorsque différentes matières sont emboîtées les unes dans les autres, le centre de tri n'a pas les moyens techniques et humains de les séparer pour le recyclage.



Tri des déchets

Adoptons les bons gestes !!



Ces refus ont différents impacts :

- Finances

En 2023, ils ont généré **207 531 € de dépenses supplémentaires pour la collectivité.**

- Environnement

Ils empêchent notamment la valorisation de 16% des déchets triés, soit 138 tonnes en 2024, et font l'objet de déplacements supplémentaires en camion.

- Sécurité

Les indésirables arrivant au centre de tri peuvent aussi provoquer des accidents lorsqu'ils sont manipulés par les agents (objets coupants, piquants, ou contenant des produits chimiques) et des incendies (piles, batteries, bouteilles de gaz...).

Alors pour réduire ces refus, rappelons-nous :

- Les emballages doivent être déposés en vrac dans le bac jaune (pas dans un sac opaque, pas imbriqués les uns dans les autres).
- Les déchets qui ne sont pas des emballages ménagers (sacs d'ordures ménagères, textiles, objets, petit mobilier, verre, cartons bruns, papiers sanitaires...) ne doivent pas être déposés dans le bac jaune.



« Tout autre déchet est formellement interdit dans le bac d'emballages. »

La Direction de la prévention et gestion des déchets se tient à votre disposition pour tout renseignement sur les consignes de tri.

ESPACE DONNEZ-PRENEZ

ICI, LES OBJETS ONT DROIT À UNE SECONDE VIE !

Donnez les objets propres et en bon état, qui ne vous servent plus et **prenez** ceux dont vous avez besoin*.

* 2 objets maximum par personne/jour.



OBJETS ACCEPTÉS

Ils doivent impérativement être en bon état, propres et fonctionnels.
Déposez les objets aux emplacements prévus.

 Petit mobilier et mobilier de jardin	 Vaisselle, bibelots et décoration	 Matériel de sport (altères, ballons, rollers...)	 Équipements électriques et électroniques
 Jouets, jeux, articles de puériculture et vélos	 Livres, supports audio et vidéo	 Outils de jardinage et de bricolage	 Fournitures de bureau (classeurs, pochettes, cahiers...)



Pas d'objet cassé ou dangereux !
En cas de doute, n'hésitez pas à consulter l'agent de valorisation.
Les objets non listés ne sont pas acceptés.
Réservé aux particuliers et partenaires conventionnés avec Mellois en Poitou.

Plus d'informations, contactez la direction prévention et gestion des déchets.
Courriel : preventiongestiondechets@melloisenpoitou.fr
Téléphone : 05 49 27 56 79



VOS BORNES D'APPORT VOLONTAIRE EMBALLAGES SE TRANSFORMENT POUR LA COLLECTE DES CARTONS



CARTONS À PLIER
AVANT DE LES DÉPOSER
DANS LA COLONNE
DÉDIÉE



Déploiement de juillet à octobre 2025

- ⇒ Pour une meilleure valorisation des cartons
- ⇒ Pour limiter les erreurs de tri et débordements dans les bacs
- ⇒ Pour faciliter le geste de tri

**Avant de jeter,
pensez au réemploi de vos cartons
(déménagement, rangement, colis, bricolage...)**



INTERDICTION DES PNEUS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2026



Vos pneus usagés sont désormais
récupérés par votre professionnel de
l'automobile, sans obligation d'achat et
jusqu'à 8 pneus par personne et par an

**Pour trouver le site de reprise le plus
proche de chez vous, rendez-vous sur :**
quefairedemesvieuxpneus.fr

Besoin de renseignements complémentaires ?

Contactez la direction de la prévention et gestion des déchets
au 05 49 27 56 79 ou par mail preventiongestiondechets@melloisenpoitou.fr

Communauté de communes : T 05 49 290 290
www.melloisenpoitou.fr -  MelloisenPoitou

Demandez votre carte d'accès aux déchetteries

La carte d'accès est gratuite et délivrée sur demande.

Pour la recevoir, vous pouvez effectuer votre demande :

- Sur le portail web
<https://melloisenpoitou.ecocito.com/Usager>
- Sur le site web de la communauté de communes
<https://www.melloisenpoitou.fr>
- À la direction de la prévention et gestion des déchets au
05 49 27 56 79

Une fois la carte créée, elle vous sera envoyée par courrier. En attendant sa réception, **un justificatif de domicile** suffira pour accéder aux déchèteries concernées.

Besoin d'aide ?

Contactez la direction de la prévention et gestion des déchets au **05 49 27 56 79**.

Cadastre solaire : Testez le potentiel énergétique de votre toiture



COMMENT UTILISER LA PLATEFORME ?

Le Cadastre Solaire est ouvert à tous : particuliers, professionnels, collectivités, ... en libre accès. Aucune inscription n'est requise pour bénéficier de ce service.

- 1) Rendez-vous sur le Cadastre solaire : <https://www.sieds.fr/transition-energetique-et-mobilite-durable/cadastre-solaire/> ou lien vers la page du site internet de la commune
- 2) Renseignez l'adresse dans la barre de recherche
- 3) Cliquez sur un pan de toiture pour consulter les données associées

QUELLES DONNÉES SONT AFFICHÉES ?

Grâce à la plateforme, les habitants des Deux-Sèvres disposent d'un premier niveau d'informations, fiables et objectives, pour les orienter dans leur décision :

- Orientation et degré d'inclinaison de la toiture,
- Surface pouvant bénéficier de panneaux solaires,
- Estimation de la production d'énergie (kWh/an).

Les usagers ont aussi la possibilité de réaliser une simulation en renseignant des informations sur votre foyer et les équipements utilisés : saisie manuelle directement sur la plateforme ou importation des données Linky (format CSV).

Toutefois, le Cadastre Solaire ne se substitue pas à une étude de faisabilité sur le terrain.

QUI PEUT VOUS ACCOMPAGNER DANS CE PROJET ?

Selon votre profil, vous retrouverez dans la fiche de simulation de votre projet, les coordonnées de conseillers pour vous appuyer sur votre projet.

Le SIEDS renvoie également vers les différents guichets d'accompagnement.

IMPORTANT : il est impératif d'effectuer une demande préalable en mairie ou en ligne sur le site du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme : <https://gnau-sieds.operis.fr/>

Attention au démarchage à domicile : le SIEDS ne cautionne aucun démarchage commercial à domicile proposant l'installation de panneaux solaires

Vous avez entendu parler de l'évolution des plages Heures Pleines / Heures Creuses et vous vous interrogez sur l'impact pour votre contrat ?

Pour les clients SÉOLIS, **les heures creuses restent inchangées pour le moment.** Cette évolution se déploiera à compter de fin 2026.

En effet, cette évolution vise à aligner les plages tarifaires au rythme de la production renouvelable notamment solaire et à décaler la consommation vers des périodes moins critiques pour le réseau. Elle s'applique en premier lieu aux territoires ayant atteint un taux de déploiement du compteur Linky supérieur à 90 %.

Le moment venu, **SÉOLIS vous accompagnera à chaque étape** et vous tiendra informé(e) de toute évolution concernant votre contrat.



Vous cherchez une aide ponctuelle ou régulière pour vos tâches du quotidien ?

L'AIPM (Association d'Insertion du Pays Mellois) réalise différentes missions auprès des particuliers : entretien de la maison (ménage, repassage), entretien de parcs et jardins, petits travaux de bricolage ou de manutention.

Implantée sur le territoire depuis 1990, l'AIPM est une structure d'insertion par l'activité économique et sociale. Elle intervient également auprès des collectivités, entreprises et associations pour l'entretien des locaux et espaces verts, des voiries, cimetières, déchetteries, ainsi que pour la plantation de haies et divers travaux extérieurs.

Présente sur 58 communes du Mellois en Poitou, l'AIPM allie service de proximité et accompagnement à l'emploi.

Ses services permettent de favoriser le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés d'insertion, en leur offrant un cadre de travail sécurisé, bienveillant et structurant. Chaque année, nos salariés bénéficient de l'accompagnement attentif et professionnel de l'équipe de l'AIPM : ils reprennent confiance, développent leurs compétences et avancent pas à pas vers un emploi durable.

Au-delà de l'accompagnement individuel, l'AIPM contribue activement à la dynamique locale.

Par son action, l'association renforce les liens de solidarité, favorise l'emploi local et participe au développement d'une économie plus humaine et inclusive.

👉 Communes, entreprises ou particuliers, n'hésitez pas à faire appel à l'AIPM pour vos besoins : vous contribuerez ainsi à une démarche solidaire tout en soutenant l'emploi sur votre territoire.

AIPM - 48 bis rue du Tapis Vert - 79500 Melle.

contact@aipm.fr

☎ : 05 49 29 03 70

Site web : www.aipm.fr



Comment jouer ?

Munis de l'application 100% gratuite, partez à l'aventure sur plus de 600 parcours en Nouvelle-Aquitaine et laissez-vous surprendre par de superbes découvertes !

Une chasse aux trésors qui s'adresse à tous

Tèrra Aventura, c'est l'opportunité de découvrir la Nouvelle-Aquitaine et le geocaching, en plongeant dans un univers captivant.

Des QR codes sont dissimulés dans la nature. Le but ? Découvrir leurs emplacements et les trésors qu'ils génèrent !

Dans les caches de Tèrra Aventura vivent les Poi'z, de petits personnages aux caractères bien trempés, à débusquer grâce aux QR codes à flasher à la fin des parcours.

Pour les découvrir, c'est simple. Choisir un parcours, se laisser guider, répondre aux énigmes et le tour est joué !

Avec l'appli, c'est trop facile !

1- TELECHARGEZ L'APPLICATION MOBILE.

Elle est gratuite et simple d'utilisation.

2- CHOISISSEZ VOTRE PARCOURS.

Sélectionnez-le en fonction de sa thématique, de sa durée, de sa difficulté ou de sa proximité. Téléchargez les données du parcours et lancez-vous.

3- PARTEZ A L'AVENTURE !

Cliquez sur « Démarrer ». En quelques gestes, visualisez votre position sur la carte et cheminez d'étape en étape. Saisissez en toute simplicité les réponses aux énigmes et les coordonnées GPS de la cache s'affichent ! Vous n'avez qu'à vous laisser guider...



L'UDAF, Union départementale des associations familiales, aux côtés de toutes les familles

L'UDAF est là pour vous !

Que vous soyez en couple ou non, pacsé.e ou marié.e, divorcé.e, veuf.ve, avec ou sans enfant, avec ou sans emploi, locataire ou propriétaire... A tout moment de votre vie de famille, vous pouvez faire appel à l'UDAF.

L'UDAF a pour mission de **représenter les intérêts de l'ensemble des familles** du département et de **proposer des services d'intérêts familiaux** dans les domaines de la protection juridique (tutelle, curatelle, information et soutien aux tuteurs familiaux), de la santé, de l'aide à la gestion de votre budget, du soutien à la parentalité, de la petite enfance, des violences conjugales, de l'insertion pour les personnes en situation de handicap, de l'accès à la lecture...

Tous les services sont détaillés sur notre site internet :

<https://www.udaf79.fr/les-services-aux-familles/>

Aussi, tout au long de l'année, l'UDAF organise et participe à de nombreux événements afin de sensibiliser et d'informer les familles. Tenez-vous informés en vous **abonnant gratuitement** à la newsletter mensuelle Actu Réseau : <https://udaf79.fr/newsletter/>

Contact :

Tél. : 05 49 04 76 76

E-mail : udaf@udaf79.asso.fr

Site internet : <https://udaf79.fr>

Adresse :

UDAF 79
171 avenue de Nantes
CS 18519
79025 Niort Cedex

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h

Le vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h

Fermé le deuxième mardi matin de chaque mois.

NUMÉROS UTILES

Aménagement et urbanisme

[05 49 29 83 93](tel:0549298393)

Assainissement

- [05 49 29 13 16](tel:0549291316) - accueil
- [06 83 37 57 10](tel:0683375710) - numéro d'urgence

Associations du territoire

- [05 49 290 290](tel:0549290290) - demande de subvention, versements

Culture, sport et loisirs

- [05 49 27 09 62](tel:0549270962) - Pays d'art et d'histoire
- [05 49 27 26 98](tel:0549272698) - musée de Rauranum
- [05 49 27 01 91](tel:0549270191) - piscines
- [05 49 07 15 69](tel:0549071569) - équipements sportifs
- [05 49 35 13 57](tel:0549351357) - base de plein air du Lambon (activités sportives Celles-sur-Belle : [05 49 08 18 87](tel:0549081887))
- [05 49 32 85 11](tel:0549328511) - village vacances du Lambon

Développement économique

[05 49 290 290](tel:0549290290)

Direction générale

(grands projets, GEMAPI, assemblées, communication, attractivité du territoire)

[05 49 290 290](tel:0549290290)

Écoles

[05 49 27 56 84](tel:0549275684)

- accueil service scolaire
- transport scolaire (inscription, lignes...)
- facturation restauration scolaire et garderie

Enfance, jeunesse

[05 49 27 56 84](tel:0549275684)

Service d'aide à domicile

[05 49 27 80 20](tel:0549278020) - centre intercommunal d'action sociale (CIAS) (ménage, toilettes des personnes âgées...)



Environnement

[05 49 27 56 79](tel:0549275679)

- collecte des ordures ménagères
- tri sélectif
- déchèteries
- collecte des encombrants
- location de broyeurs végétaux
- achat de composteurs

France services

Chef-Boutonne : [05 49 29 28 03](tel:0549292803)

Lezay : [05 49 07 33 81](tel:0549073381)

La Mothe Saint-Héray : [05 49 07 75 22](tel:0549077522)

Sauzé-Vaussais : [05 49 07 75 22](tel:0549077522)

Patrimoine immobilier

[05 49 07 78 42](tel:0549077842)



DICRIM

Document d'information communal sur les risques majeurs



Photos : © Thierry Seguy / DDEA Nouvelle-Aquitaine

Madame, Monsieur,

Il est de mon devoir d'assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population de VILLEMAIN au regard des risques majeurs connus.

Chacun d'entre nous doit pouvoir appréhender le risque, réagir, se mobiliser et être solidaire.

À cette fin, le Conseil municipal a validé le DICRIM par délibération du 17 septembre 2025.

L'objet de ce document est de recenser et de vous informer sur tous les risques majeurs naturels ou industriels existants sur notre territoire, conformément à la réglementation et notamment le droit à l'information définit dans l'article L.125-2 du code de l'Environnement.

De plus ce document énonce les bons réflexes et la conduite à tenir en cas de danger.

Grâce à la collaboration de tous, nous pourrons gérer au mieux de tels évènements.

Ce document est consultable, dans son intégralité, en mairie.
Je vous conseille de conserver précieusement la fiche qui suit.

Le Maire,
Bernard VINCENT

Mairie de VILLEMAIN
18 rue de la Mairie
79110 VILLEMAIN

courriel : mairie-villemain@paysmellois.org – Tel. 05 49 07 88 01

LES BONS RÉFLEXES

Partie à détacher et à conserver

Quel que soit le risque suivre les indications des autorités.



Écoutez la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre, Ici Poitou 87,6 FM France Inter 99,4 FM



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.



Surtout n'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants s'occupent d'eux, ils connaissent les instructions visant à mettre les enfants à l'abri.

Numéros utiles

Mairie de Villemain.....
Pompiers.....
Samu.....
N° européen des secours

05 49 07 88 01
18
15
112

Police ou gendarmerie.....17
Météo départementale (gratuit).....05 67 22 95 00
Vigicrues.....0825 15 02 85

Trousse d'urgence

Vos papiers et argent. Trousse à pharmacie. Lampe de poche avec piles. Couvertures et vêtements chauds. Eau. Radio à piles. Nécessaire d'hygiène. Alimentation nourrisson.

Les risques inondation et rupture de barrage



Coupez le gaz, l'électricité et le chauffage.



Mettez-vous à l'abri, obturez les ouvertures. Évacuez les lieux sur ordre des autorités.



Montez dans les étages par les escaliers.

Le risque feu de forêt et végétation



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche. Évacuez sur ordre des autorités.



Fermez les fenêtres, les portes.



Mettez vos réservoirs de gaz mobiles à l'abri. Dégagez les voies d'accès pour les véhicules de secours incendies.

Le risque canicule



Demandez conseil à votre médecin ou pharmacien.

Buvez de l'eau même sans soif. Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.



Mettez-vous à l'abri. Fermez les portes les fenêtres et les volets. Évitez les activités extérieures. Restez au frais.

Le risque Grand froid et tempête



Ne montez pas sur votre toit.



Ne prenez pas votre voiture. Ne stationnez pas sous les lignes électriques ni sous les arbres.



Mettez-vous à l'abri. Fermez les portes les fenêtres et les volets.

Le risque sismique



Fuyez latéralement. En cas d'ensevelissement signalez votre présence en frappant sur les parois, les tuyaux...



Abritez-vous sous une table solide ou à l'angle d'un mur. Éloignez-vous des fenêtres. Coupez le gaz et l'électricité.



Ne stationnez pas sous les lignes électriques. N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

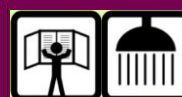
Le risque transport de matières dangereuses



Ne fumez pas.



Mettez-vous à l'abri et enfermez-vous dans un bâtiment si possible.



Fermez les fenêtres et volets. Calfeutrez les ouvertures. Prenez une douche.